



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

6

Total votants :

53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20200130-01

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2020 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 23 janvier 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 janvier 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Bernard VIGNAUD à Pépita RODRIGUEZ
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Nicole GIRY à Martine MUNOZ

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK.

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu la Loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36, qui prévoient la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les communes et plus généralement dans les collectivités de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui apporte certaines précisions quant à la teneur du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) à soumettre à l'assemblée délibérante,

Considérant que, dans le but d'améliorer la transparence financière et la démocratie locale, ce rapport doit non seulement comporter les données financières majeures de l'établissement public, mais également comprendre les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Considérant que sur la base du « Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 » de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM), tel que transmis à l'ensemble des Conseillers Communautaires conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, il doit être pris acte de la tenue de ce débat par la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte** du débat d'orientation budgétaire 2020.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 47	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53	Pour : 53	Contre :	
Abstention :			

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon